

# **PROJET PEDAGOGIQUE**



**ALSH**  
**Roquemaure**

# SOMMAIRE :

- 1) INTRODUCTION
- 2) CONTEXTE
  - La commune de Roquemaure
  - Tissu associatif et partenariats
- 3) LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET
  - Présentation
  - Projet Educatif Communautaire
  - Des valeurs, des axes de travail
- 4) LA STRUCTURE ALSH
  - Les locaux
  - Horaires et modalités d'accueil
  - Contacts et permanences administratives
- 5) LE PUBLIC
  - Les enfants
  - L'accueil d'enfants en situation de handicap
- 6) L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : COMPOSITION, ROLES ET MISSIONS
  - L'équipe d'animation
  - L'équipe de direction
- 7) UNE DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES
  - Constat
  - Démarche pédagogique
  - Objectifs pédagogiques, objectifs opérationnels et moyens :
- 8) VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES
- 9) EVALUATION
  - Qu'est-ce qu'on évalue ?
  - Outils utilisés pour l'évaluation
  - Réunions
- 10) Annexes

## 1) INTRODUCTION:

### • Un ALSH c'est quoi ?

L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école.

Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. L'ALSH est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, il favorise la citoyenneté, la laïcité, l'autonomie et la responsabilisation des enfants accueillis.

L'ALSH n'est pas une « seconde école », son objectif est de participer à l'épanouissement de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure.

Cela va lui permettre de se préparer à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.

### • Les missions de l'ALSH :

- Permettre à l'enfant, au travers de la proposition d'animation, de passer de bonnes vacances.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives de l'enfant.
- Faire partager des valeurs tel que le respect de chacun, la tolérance, le bien vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté
- Initier l'enfant à la découverte de nouvelles activités par le jeu.
- Responsabiliser l'enfant tout en favorisant son épanouissement et sa créativité.
- Etre garant du respect des rythmes de l'enfant
- Mettre en avant la parole de l'enfant en veillant à ce qu'il soit écouté avec bienveillance.

### • Pourquoi un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est l'expression à un moment donné des objectifs éducatifs en termes d'organisation humaine et matérielle en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation. C'est un document à partir duquel nous chercherons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'ALSH.

Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument au service d'intentions éducatives, qui favorisent l'autonomie et le développement de l'enfant.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel les équipes se réunissent, un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens

### • L'éducation populaire, on en parle ?

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.

La notion d'éducation populaire, héritée de CONDORCET et des luttes pour une démocratie réelle dans notre pays, s'appuie sur des valeurs de respect et de solidarité. L'éducation populaire a pour projet l'émancipation de la personne et privilégie l'action collective. Elle vise à permettre à chaque enfant et à chaque adolescent, à chaque femme et à chaque homme de mettre en œuvre pleinement ses capacités intellectuelles, corporelles et sensibles dans toutes les situations de la vie sociale, économique, culturelle et politique et de participer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique. Elle invente, pour cela, des démarches et des méthodes originales, fondées sur la découverte par chacun(e) de ses propres potentialités, l'implication des personnes, l'entraînement à la prise de décision, la discussion organisée dans l'espace public, l'exercice de l'esprit critique. L'éducation populaire concourt ainsi à la transformation de la société en créant des alternatives éducatives, culturelles, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus peuvent être co-auteurs de leur devenir.

## 2) CONTEXTE :

### - La commune de Roquemaure :



Comme le dit la devise : « **A ROQUAMAURA, LA UNA FOISSA E L'AUTRA LAURA** » :

« *A Roquemaure, l'une pioche et l'autre laboure* ». Roquemaure, est une commune essentiellement rurale, elle compte 442 habitants environ (recensement 2016), située au Nord de Toulouse, à une altitude moyenne de 270 m. Son territoire très diversifié, vallonné et boisé s'étend sur une superficie de 1500 ha, sur les coteaux de la rive droite du Tarn en limite de la Haute-Garonne.

Sa situation géographique la positionne à peu près à égale distance d'Albi, de Montauban (Tarn & Garonne) et de Toulouse, soit un trajet d'une demi-heure.

Malgré le dépeuplement des campagnes, Roquemaure a su garder son école communale en participant à un regroupement pédagogique avec Mézens qui est sa voisine. Les effectifs scolaires sont soutenus par l'arrivée de nouveaux résidents qui apprécient la tranquillité et l'agrément du paysage.

Depuis 2017, Roquemaure fait partie des 63 communes qui constituent la *Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet*.

### - Tissu associatif et partenariats :

Sur le bassin Rabastinois, le tissu associatif est riche d'associations proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs avec qui nous pouvons collaborer :

- *Association Terres enchantées* : Jardin d'accueil, ateliers de création et de découverte de la nature, organisation de fêtes d'anniversaire, organisation de randonnées avec ou sans hébergement, fabrication de produits cosmétiques naturels.
- *MJC de Rabastens*

## 3) LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

### • Présentation :

La communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CAGG) créée le 1er janvier 2017 est issue de la fusion de ces trois communautés de communes Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne et Pays Salvagnacois et d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Elle regroupe 61 communes.

### • Le Projet éducatif communautaire (PEC) :



Ce document traduit l'engagement politique, professionnel et la volonté partagée d'assurer un accueil, un accompagnement, une information de qualité au service des publics. Il se veut également l'expression des attentes des jeunes dans les formes d'engagement dont ils veulent se saisir ainsi que celles de leurs parents quant à leur demande d'être davantage impliqués dans l'éducation et de leur volonté de s'y investir.

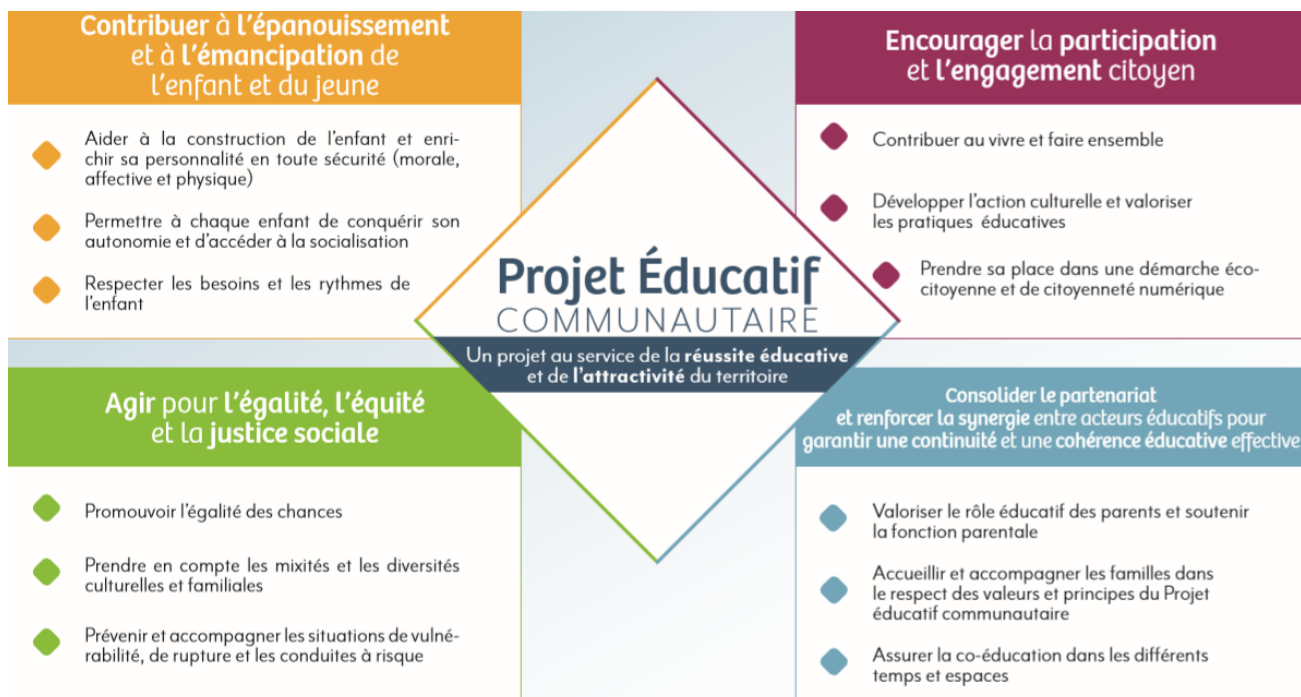
La rédaction de ce document a été possible grâce au concours de nombreuses personnes, élus, collègues, parents délégués, acteurs éducatifs issus du monde associatif ou institutionnel.

Le projet éducatif communautaire définit le sens commun de l'action éducative et sociale du territoire, les valeurs qui sous-tendent l'action, les objectifs poursuivis et les actions à conduire pour les prochaines années.

Il est le fruit de la réflexion engagée tout au long de l'année 2018 avec les acteurs du territoire, les usagers et les élus communautaires.

- **Des valeurs, des axes de travail :**

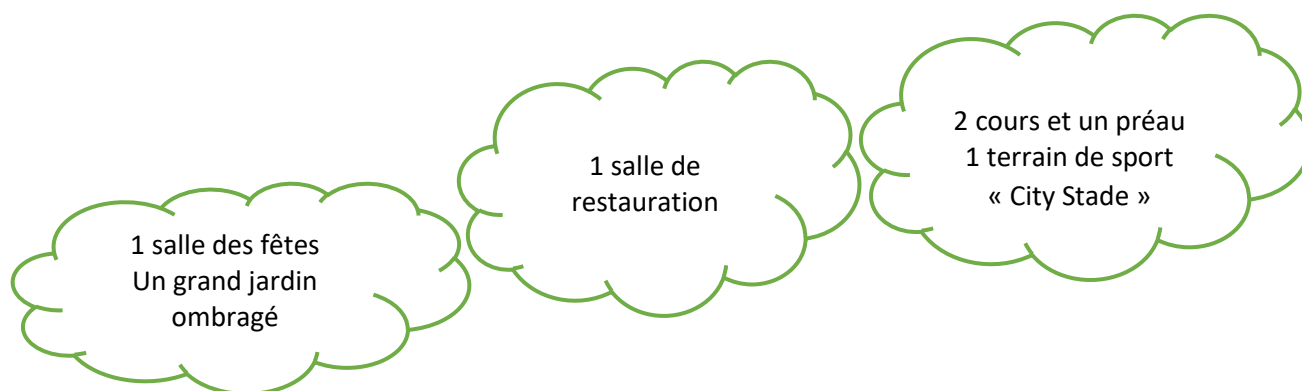
Le projet éducatif communautaire met en avant 4 axes éducatifs qui guideront notre travail et nos actions auprès des enfants. Les objectifs généraux de notre projet pédagogique en sont la traduction opérationnelle :



#### 4) LA STRUCTURE ALSH :

##### - Les locaux :

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école, ils ont accès à:



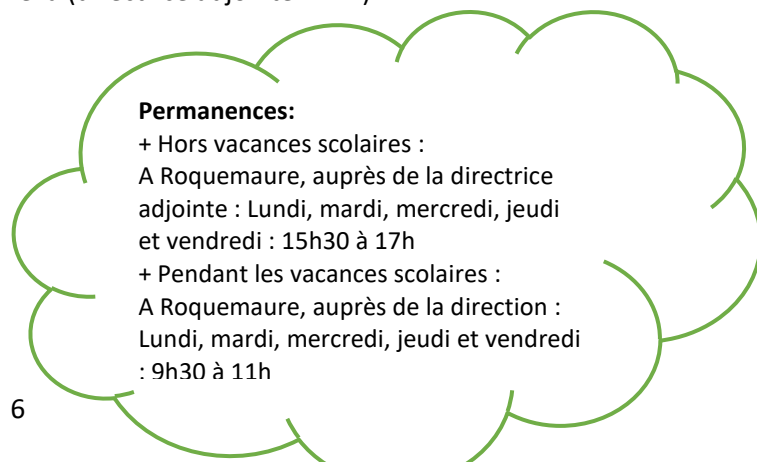
##### - Horaires et modalités d'accueil :

##### Journée type :

7h 30/9h30	Accueil des enfants Activités libres /Jeux dans la cour Mise en place des activités
10h/11h15	Activités guidées du matin
11h15/12h	Rangement des activités Jeux dans la cour
12h/12h15	Toilettes et lavage des mains
12h15/13h45	Repas et jeux dans la cour Départ à la sieste pour les petits à 13h15
13h45/14h45	Temps libre/temps calme (jeux de société, musique, lecture...) et sieste (petits). Mise en place des activités
15h/16h15	Activités guidées de l'après-midi
16h15/17h30	Rangement des activités Goûter et jeux dans la cour
17h30/18h30	Activités libres Jeux dans la cour

##### - Contacts et permanences administratives :

Mlle Lacombe Julie, directrice ALAE /Mlle Fernandez Graziella (directrice adjointe ALAE)



## 5) LE PUBLIC :

L'ALSH de Roquemaure est accessible à tous les enfants de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet mais la grande majorité des enfants accueillis viennent de Roquemaure, Mézens et Grazac.

- **Les enfants :**

### L'enfant de 3 à 6 ans :

#### Constat :

- Imaginaire : besoins : d'identification, d'affectivité : histoires invraisemblables, élucubrations
- Dynamisme : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
- Découverte du monde : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace/temps, éveil intellectuel
- Découverte de soi et de soi avec les autres : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme
- Apprentissage des codes et règles du monde collectif
- Découverte de son corps, des deux sexes, de leurs différences, peu pudique
- Plaisir immédiat : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation de projets

#### Besoins et intérêts :

- *Plan affectif :*

- Rupture avec la famille difficile
- Besoin de relations privilégiées, rassurantes
- Cadre clair et net
- Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs
- Besoin d'habitudes
- Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse

- *Plan Intellectuel :*

- Acquisition du langage
- Ne sait pas lire
- Découverte du monde, les « pourquoi »
- Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets
- Construire et détruire

- *Plan social*

- Égocentrisme : « moi je », en voie de socialisation
- Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes
- Grand sens de la propriété
- Premiers contacts avec la vie de groupe
- Dépendance vis à vis des autres, l'adulte surtout
- Peu de différences entre filles et garçons

- *Plan Physique*

- Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps
- Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements
- Non dissociation buste-jambe, gauche-droite
- Vivre et se reposer à son rythme, dormir
- Vite fatigué
- Grande importance de la vie quotidienne
- Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes
- Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens

- *Plan Psychologique*

- Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand
- Imiter pour se construire
- Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires
- L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction
- Besoin de jouer seul à certains moments
- 

### L'enfant de 6 à 11 ans :

**Constat :**

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis
- Dispersion et turbulence
- Âge du déséquilibre
- Curiosité
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi
- Dès 9 ans : différences entre groupe des filles et des garçons
- Importance du leader
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition
- Dès 11 ans : dénigrement et critique du monde
- Révolte, indépendance
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées

**Besoins et intérêts :**

- *Plan affectif*
  - La personnalité s'affirme
  - Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer
  - Besoin d'affection
  - Vie d'équipe, besoin de copains
  - Capacités de coopération et de discussions
- *Plan Intellectuel*
  - Explorer, manipuler, coordonner
  - Rêver, mémoriser
  - Perfectionner ses attitudes
  - Âge des principales acquisitions
  - Recherche de savoir
  - Indépendant pendant le jeu
  - Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture
  - Découverte du monde (animal) (curiosité de leur vie)
  - A de l'énergie pour faire des apprentissages
- *Plan social*
  - Importance grandissante du groupe, ou de la bande
  - Faire pour les autres, aider
  - L'amitié : meilleur ami
  - Sens des responsabilités
  - Intérêt pour l'environnement
  - Distinction garçon/fille
  - Parents ne sont plus les seules références
- *Plan Physique*
  - Maîtrise du corps
  - Maîtrise de l'esprit
  - Besoin de se dépenser
  - Se fatiguent vite et récupèrent vite
  - Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité
  - Besoin de dormir
- *Plan Psychologique*
  - Découverte de l'autre, du MONDE
  - Oui aux valeurs des adultes
  - Obéissance
  - Stade de la personnalité polyvalente (WALLON)



- Ne croit plus en la toute-puissance parentale / se détache des parents
- Recherche des autres
- Référence aux adultes qu'il connaît (père, mère, couple...)
- Découverte de la vie, de la mort aussi
- Intériorisation
- Établir des règles du jeu
- Essaie de se donner une morale (maîtrise du non)
- Importance du mensonge
- Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples)

- **L'accueil d'enfants en situation de handicap :**

**Rappel de la réglementation :**

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- > le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- > le principe de traitement devant le service public,
- > l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006.

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouverts dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

**Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :**

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

***Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, C'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir : Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître ; Développer ses capacités physiques et artistiques ; Être incité à ajuster et à diversifier ses actions ; Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées ; Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe***

## 6) L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : COMPOSITION, ROLES ET MISSIONS



### - L'équipe d'animation :

Une équipe fixe avec 2 animatrices.

Des animateurs/trices supplémentaires recrutés au besoin sur les périodes de vacances scolaires.

Des animateurs stagiaires BAFA.

Chaque animateur/trice est sous la responsabilité des directrices de l'ALAE.

Les animateurs/trices sont tous titulaires d'un diplôme des métiers de l'animation ou équivalent (BAFA, CAP petite enfance, BAFD...). L'animateur/trice est sous la responsabilité hiérarchique de la directrice et de son adjointe.

Sa mission principale réside dans la mise en œuvre de projets d'animation cohérents avec les projets pédagogique et éducatif.

Son rôle :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Établir une relation saine : accompagner, inciter au dialogue, mettre en confiance, relativiser, être juste, attentif, bienveillant...
- Animer et organiser la vie quotidienne : poser le cadre (règle de vie, consignes, rituels...), faciliter l'autonomie (donner du temps pour faire seul, concevoir un aménagement adapté), accompagner et encourager.
- Organiser et animer les activités de loisirs : proposer des animations diverses et variées, adaptées aux âges, aux lieux, aux rythmes, aux situations multiples....
- Organiser les sorties, et prestations, et veiller à la bonne gestion du matériel commun.
- Créer des affichages, et outils de communication pour les familles, pour les enfants, afin de valoriser les réalisations de ces derniers.
- Gérer les stocks alimentaires, veiller à la bonne tenue des espaces, gérer les régies.
- Travailler en équipe : communiquer, participer activement en réunion, partager ses savoir-faire et ses valeurs, trouver sa place au sein de l'équipe dans le respect de soi et des autres.

### - L'équipe de direction :

LACOMBE Julie (Directrice - BAFD - BPJEPS loisirs tous publics)

FERNANDEZ Graziella (Directrice adjointe – BAFD- BPJEPS loisirs tous publics en cour)

Avec une volonté commune, la directrice et la directrice adjointe travaillent dans un esprit de codirection afin d'optimiser les atouts et les savoir-faire de chacun.

De ce fait, l'éventail des missions de la direction relèvent de leurs compétences mutuelles.

Il n'en demeure pas moins que la responsabilité légale de la « directrice » incombe en totalité à la directrice.

Un axe principal de conduite est déterminé pour chacun :

La directrice garantit la globalité de l'accueil d'un point de vue organisationnel et pédagogique.

La directrice adjointe est principalement un acteur de terrain et garante des projets d'activités et d'animations.

### Les missions des directrices :

-Garantir les orientations et les intentions éducatives de la commune

- Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants
- S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Établir le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la commune, associer l'ensemble de l'équipe et garantir sa mise en application
- Impulser et suivre les projets d'animation
- Faciliter les relations entre tous
- Préparer conjointement et animer les réunions d'équipe
- Accompagner, former, évaluer les animateurs et les stagiaires
- Accompagner sur le terrain, dynamiser et motiver son équipe
- Assurer l'information, la communication et la relation avec les familles, les partenaires, les prestataires
- Organiser la vie de l'accueil de loisirs
- Gérer le budget, les horaires des animateurs, le planning des absences et des congés, les Plannings illustrés....
- Gérer le matériel, l'alimentation et les sorties
- Tenir à jour les registres généraux, les informations et la réglementation sur la sécurité des enfants
- Suivre les fiches sanitaires ainsi que les PAI et les régimes particuliers
- Établir les commandes et suivre les livraisons
- Gérer l'infirmerie, le registre et le contrôle des stocks

## 7) UNE DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

### - Constat :

En travaillant auprès des enfants et de leurs familles, l'équipe pédagogique a fait plusieurs constats, lesquels ont guidé nos choix d'objectifs et d'actions pédagogiques :

- Les enfants ont du mal à accepter et respecter les règles de vie et le cadre qui les régit
- Dans les moments de récréation plus particulièrement, des actes de violence, verbale et physique, sont très régulièrement observés
- Les enfants manifestent la volonté d'avoir du temps libre, de repos, de « défoulement », ils sont en vacances !

### - Démarche pédagogique :

Nous mettrons en place une pédagogie d'accompagnement et le fonctionnement que nous adopterons sera celui de la « découverte guidée ». Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement LEURS loisirs en les amenant à en être les auteurs et les acteurs pour qu'ils soient un moment de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel. Une citation de Maria Montessori, célèbre pédagogue, illustre très bien dans quelle démarche pédagogique nous devons nous inscrire auprès des enfants :

**« Apprends-moi à agir seul, ne fais pas à ma place, mais ne soit pas absent ».**

### - Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels :

Voici 3 orientations pédagogiques (objectifs généraux) qui guideront notre travail auprès et avec les enfants. Elles sont déclinées en objectifs opérationnels qui en sont une traduction plus concrète.

## FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

- Permettre aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'intégration et la mixité sociale
- Permettre aux enfants d'adopter un comportement citoyen

## DEVELOPPER ET FAVORISER LA CREATIVITE ET L'IMAGINAIRE :

- Favoriser une expression personnelle et collective, libre et facilitée.
- Proposer des espaces et des temps de « jeu libre », laissant libre cours aux envies des enfants
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité
- Favoriser et encourager les talents et compétences des enfants, en ayant confiance en leurs capacités

## DECOUVERTE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT :

- En sensibilisant les enfants à des éco-gestes
- En inscrivant notre positionnement dans une démarche éco-citoyenne
- En permettant la découverte du milieu naturel

Ces objectifs opérationnels, il nous faudra les traduire en « moyens », c'est à dire en actes pédagogiques auprès des enfants, c'est là le travail de l'équipe d'animation qui, à travers les projets d'animation qu'elle proposera aux enfants, les mettra en œuvre par des actions pédagogiques.

#### **Quelques pistes de moyens envisagés pour atteindre nos objectifs :**

- Sensibiliser les enfants au respect des règles de vie quotidiennes, les élaborer avec eux
- Sensibiliser les enfants au respect des différences et favoriser la découverte de l'Autre
- Sensibiliser les enfants aux questions de Justice, d'équité et de solidarité
- Associer les parents à la vie de l'ALSH : journée portes ouvertes, période d'adaptation...

#### **8) VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES:**

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que l'ALSH, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Notre volonté première en termes pédagogiques sera de mettre en place des activités ludo-éducatives riches et variées. Un enfant aura le choix tantôt de participer, d'observer, de s'isoler, de discuter...de faire ce dont il a envie pendant ses temps de loisirs.

Notre champs d'action en termes d'activités et sorties est large :

- Activités manuelles (arts plastiques, bricolage, déco...)
- Activités de pleine nature (balades vertes, construction de cabanes, courses d'orientation, chasse au trésor...)
- Activités sportives (tournois sportifs, jeux collectifs, city stade...)
- Activités d'expression (théâtre, musique et chant, danse, yoga...)
- Découverte et sensibilisation à la nature et à sa protection (potager, herbier, fabrication d'outil de tri sélectif...)
- Les fêtes (halloween, carnaval, Pâques...)
- Séjours, mini camps

L'équipe d'encadrement devra s'investir dans l'élaboration et l'aboutissement des projets qu'ils soient à leur initiative ou à celle des enfants, l'intention étant au départ de les rendre acteurs et non pas simples consommateurs! Pour cela il me semble intéressant de différencier les activités « guidées », des activités « récréatives », des activités « libres » :

##### **- Activités « guidées » :**

Concrètement nous aménagerons des ateliers où les enfants pourront se rendre à des moments précis de la journée pour retrouver un(e) animateur(trice). L'idée d'ateliers sera à l'initiative de l'adulte. Il nous faudra réfléchir en amont à un moyen de faire découvrir aux enfants chaque atelier afin qu'il puisse se déterminer en connaissance de cause

##### **- Activités « récréatives » :**

Par « récréatives », il faut entendre des activités dont l'objectif premier est le jeu : activités sportives, grands jeux, jeux d'intérieur etc...

##### **- Activités « libres » (« jeu libre ») :**

Là, l'enfant dispose de son temps comme il l'entend. Il peut rester seul ou s'associer à d'autres. Il peut ne rien faire ou faire appel à un adulte pour l'accompagner dans son activité.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents. Les enfants seront bien évidemment associés à la réalisation de ce programme autant que faire se peut. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, de sécurité ou d'encadrement ne le seront pas.

Etre en vacances à l'ALSH ce n'est pas que participer à des activités, jeux, sorties etc...C'est aussi y vivre un quotidien, pour soi et avec les autres.

Temps de repas, de repos, hygiène, relationnel...sont autant de moments que l'équipe d'animation devra organiser et gérer dans un souci de respect des rythmes et besoins de chacun, d'équité, de citoyenneté et de communication. Beaucoup de choses se passent, s'apprennent et se forment pendant ces temps hors activité : autonomie, responsabilisation, vie collective, partage et échanges.

L'équipe d'encadrement devra donc créer des conditions environnementales d'accompagnement et d'écoute qui favoriseront le bien-être des enfants.

Cette organisation implique un réel investissement de la part de l'équipe d'encadrement : préparation des activités, échanges de pratiques, entraide...

L'équipe de direction sera tout particulièrement attentive à ce que les animateurs/trices s'impliquent efficacement dans cette organisation, qu'ils/elles s'engagent et s'investissent réellement dans leurs fonctions, qu'ils/elles soient motivés, dynamiques et volontaires.

Notre travail à tous devra être à la hauteur de nos ambitions.

Nous sommes là pour permettre aux enfants de s'amuser, apprendre, découvrir...cela demande du travail, de la passion, du dynamisme !



## 9) EVALUATION :

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'ALSH.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet

### - Qu'est-ce qu'on évalue ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés :

- › Les actions prévues ont-elles été réalisées?
- › Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés?
- › Les objectifs ont-ils été atteints ou pas?
- › La démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ont-ils été cohérents?

### - Outils utilisés pour l'évaluation

- › Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.
- › Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- › Bilan équipe d'animation avant chaque période de vacances scolaires
- › Bilan individuel grille d'évaluation après un trimestre de fonctionnement
- › Evaluation avec les enfants (forum de discussion, boîte à idées)
- › Echanges avec les familles

### - Réunions :

Des réunions d'équipe seront régulièrement organisées afin d'évaluer nos actions et projets en termes de cohérence avec les objectifs et la démarche pédagogiques qui sont les nôtres.

Par ailleurs, des entretiens individuels et personnalisés seront régulièrement proposés aux différents membres de l'équipe d'animation par l'équipe de direction afin de faire un point d'évaluation sur leur travail, leur comportement, leur implication et leur investissement professionnels.

La communication devra, à tous moments, être le lien de cohérence entre chaque membre de l'équipe pédagogique, et servira pour donner les mêmes infos aux différents acteurs (enfants, personnel enseignant, parents, intervenants...) dans les temps formels mais aussi dès que le besoin s'en fera ressentir, afin que si problème il y a, il soit le plus rapidement résolu.

